

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2614

15 novembre 2007

### SOMMAIRE

Airline Management Holding S.A. ....	125456	Maes Lux S.A. ....	125426
AWI, S.à r.l. société unipersonnelle à res- ponsabilité limitée .....	125456	Mayo Holding S.à r.l. ....	125455
B-brook-B S.à r.l. ....	125435	Médimmogest .....	125443
Bima Investment S.A. ....	125442	Mentor S.A. ....	125428
Conbipel Lux S.A. ....	125442	Merrill Lynch European Holdco S.à r.l. ..	125430
Cowen Holding S.A. ....	125472	Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	125429
Dalvest S.A. ....	125431	MTR Construction S.A. ....	125472
Delek Luxembourg S.à r.l. ....	125433	NB Queen S.à r.l. ....	125435
Diamond Europe S.A. ....	125456	OAK .....	125435
Eleven Investment S.A. ....	125444	PARIS RE Luxembourg S.à r.l. ....	125434
Estates S.A. ....	125426	Quentaur Invest Holding S.A. ....	125426
EVA Sped S. à r. l. ....	125429	Rosann S.A. ....	125442
EVIDENCE, Stratégie et Communication s.à r.l. ....	125457	S.A. Enemge .....	125432
F.G. Trans s.à r.l. ....	125430	Santé S.A. ....	125433
Financière Villebois Mareuil S.A. ....	125428	Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l. ...	125431
Fitness Center Athletic 2000 Karate Club Strasse .....	125427	Shabanaz S.A. ....	125457
Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste .....	125426	SIFC Development Holding S.à r.l. ....	125434
Ghibli S.A. ....	125463	SIFC Office & Retail S.à r.l. ....	125434
Hess Capital Corporation, S. à r.l. ....	125443	Société Européenne de Développement Hôtelier S.A. ....	125430
International Holding EVS .....	125428	Square Holdings (ABCDE) S.à r.l. ....	125444
Karl Augustin Spedition, Logistik & Trans- port GmbH .....	125444	"Sysmig S.A." .....	125427
Kilcullen Upa Valley S.A. ....	125432	Texaco Luxembourg S.à r.l. ....	125433
Kraak Montage Lux S.à r.l. ....	125432	TS Eurosquare Holdings II S.à r.l. ....	125461
LKW Augustin Spedition Logistik & Trans- port GmbH .....	125444	Ulysses Finance S.à r.l. ....	125463
LVR International SA .....	125458	Valores .....	125457
		Xamco Group S.A. ....	125433
		Yeoman Capital S.A. ....	125458

**Maes Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 48.985.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007123905/7430/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04503. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 106.770.

**RECTIFICATIF**

L'orthographe exacte d'un des administrateurs est Monsieur Benoît de Froidmont et non Monsieur Benoît de Froidmond.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123906/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**Fondation Luis Portabella y Conte Lacoste.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg G 40.

Monsieur le Fondateur et les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité, en date du 8 octobre 2007 de transférer le siège social de la Fondation au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg, à compter du 8 octobre 2007.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

FONDATION LUIS PORTABELLA Y CONTE LACOSTE

S. Pasti

Vice-Présidente

Référence de publication: 2007124607/1468/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Quentaur Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 105.311.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

Référence de publication: 2007124059/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09780. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**"Sysmig S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 92.167.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Tenue en date du 21 septembre 2007*

*Conseil d'Administration:*

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat Madame Nora Brahimi, demeurant professionnellement 134, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Chantal Delprat née le 21 janvier 1951 à Bouleus (France) demeurant 11, rue du Camp de Mouret F-47300 Villeneuve-sur-Lot (France) aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Bernard Delprat, demeurant 30, Grand-rue, F-28210 Chaudon (France)
- Madame Viviane Delprat demeurant 30, Grand-rue, F-28210 Chaudon (France)
- Madame Chantal Delprat demeurant 11, rue du Camp de Mouret F-47300 Villeneuve-sur-Lot (France)

*Commissaire aux Comptes:*

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Paul Bonnet demeurant professionnellement 134, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST S.à r.l, ayant son siège social 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 20.114, aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

*Siège social*

L'Assemblée Générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 134, rue Adolphe Fischer L-1521 Luxembourg au 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg.

*Administrateur Délégué:*

Le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Bernard Delprat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124627/1218/33.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02798. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Fitness Center Athletic 2000 Karate Club Strasse, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2410 Strassen, rue Reckenthal.  
R.C.S. Luxembourg F 3.227.

—  
DISSOLUTION

Il se dégage d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 août 2007, qu'il a été procédé comme suit:

- L'assemblée décide de mettre l'asbl FITNESS CENTER ATHLETIC 2000 KRATE CLUB STRASSEN en liquidation avec effet au 31 août 2007.

- Suivant explication du commissaire aux comptes quant au résultat négatif, l'assemblée accepte cette situation déficitaire au 30 août 2007 et approuve les comptes établis jusqu'au 30 août 2007. L'assemblée constate qu'il n'y a pas de distribution d'un actif net et qu'il y a partant pas lieu à nommer un liquidateur.

- Les documents resteront pendant 5 années à l'ancien siège social de l'asbl.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2007124663/5770/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04800. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Financière Villebois Mareuil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 59.222.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 11, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124656/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**International Holding EVS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 105.900.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 3, boulevard de la Foire à Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124655/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04337. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Mentor S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 24.127.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124242/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05207. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070142579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

---

**EVA Sped S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 109.541.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 24. September 2007 in Luxemburg*

Herr Jul Van Aperen, geb. am 13. November 1950 in Hoogstraten, wohnhaft in B-2990 Wuustwezel, Wiezelo 51, beabsichtigt 150 Anteile der Gesellschaft an Herrn Rene Ehrhardt, geb. am 20. September 1977 in Koblenz, wohnhaft in D-54531 Wallscheid, Josef-Meeth-Strasse 4, abzutreten. Hierzu wurde ihm von der Gesellschafterversammlung einstimmig die Zustimmung erteilt.

Somit stellt sich künftig die Verteilung der Gesellschaftsanteile wie folgt dar:

	Anteile
Herr Jul Van Aperen . . . . .	250
Herr Rene Ehrhardt . . . . .	250
Total . . . . .	500

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig die Zeichnungsvollmachten des technischen und des administrativen Geschäftsführers wie folgt abzuändern:

Bis zum Betrag von 5.000,00 EUR wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des technischen oder des administrativen Geschäftsführers rechtsverbindlich verpflichtet. Ab 5.000,00 EUR wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer rechtsverbindlich verpflichtet.

Luxemburg, den 24. September 2007.

*EVA SPED S.à r.l.*

J. Van Aperen, R. Erhardt

Référence de publication: 2007124608/1276/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.630.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 96.380.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance de la Société en date du 2 octobre 2007*

En date du 2 octobre 2007, le Conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Peter Riedel, né le 13 août 1963 à Karlsruhe, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007 et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Guy Harles
- Monsieur John Katz
- Monsieur Robert Digby Phillips Barnes
- Monsieur Steven Glassman
- Monsieur Peter Riedel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 8 octobre 2007.

*MERRILL LYNCH LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L.*

Signature

Référence de publication: 2007124669/250/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**F.G. Trans s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 86.371.

—  
EXTRAITSociété en liquidation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch en date du 14 août 2007, acte enregistré à Redange/Attert, le 20 août 2007, Relation: RED/2007/872, les modifications suivantes sont à noter:

I. Le comparant a déclaré au nom de la société F.G. TRANS s.à r.l. vouloir procéder à la dissolution de ladite société en déclarant par ailleurs:

- que la société n'a plus eu d'activité
- que l'associé unique va reprendre tout l'actif et le passif de la société de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée,
- qu'il reprendra tous frais et charges éventuels de la société,
- que la société F.G. TRANS S.à r.l. est et demeure dissoute à partir d'aujourd'hui
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant la période légale de cinq ans au moins à l'adresse suivante: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 octobre 2007.

L. Grethen

Notaire

Référence de publication: 2007124660/240/25.

(070144044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Société Européenne de Développement Hôtelier S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 88.511.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 10 octobre 2007*

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 10 octobre 2007 auprès de CB RICHARD ELLIS INVESTORS S.à r.l., avec siège social à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94 168.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT HOTELIER S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124662/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance de la Société en date du 2 octobre 2007*

En date du 2 octobre 2007, le Conseil de gérance de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Peter Riedel, né le 13 août 1963 à Karlsruhe, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007 et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Guy Harles
- Monsieur Steven Glassman
- Monsieur John Katz
- Monsieur Carlton Schultz
- Monsieur Robert Barnes
- Monsieur Peter Riedel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007124670/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Dalvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.887.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 6 septembre 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5 boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124667/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Sara Lee Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.630.

—  
*Extrait de la décision des gérants du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124666/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---



**S.A. Enemge, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 30.673.

—  
*Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007*

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007124668/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01414. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Kraak Montage Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 82.045.

—  
Mit dem Datum des 6. September 2007 kündigt INTERFIDUCIAIRE SA den Firmensitz von KRAAK MONTAGE LUX S.à r.l. mit der Anschrift 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg.

Luxemburg, den 10. September 2007.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007124665/1261/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04209. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**Kilcullen Upa Valley S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 116.423.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 27 septembre 2007 que:

1. La démission de Mme Alena Mandelikova de sa fonction d'Administratrice de la société est acceptée;
2. Est élu Administrateur de la société Mr Zbynek Dvorak, né le 3 avril 1976 à Ivancice en République Tchèque, demeurant au Komenského nam. 1518, 251 01 Ricany, République Tchèque. Son mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011. La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Fait à Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

*Agent domiciliaire*

Signature

Référence de publication: 2007124820/634/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ04581. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---



**Santé S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 25 septembre 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:  
- Acceptation de la démission de Monsieur Lorenzo Pellicoli, avec adresse au 15, via Giovanni da Verrazano, I-28100 Novara, Italie, de son mandat d'administrateur avec immédiat.

- Nomination de Monsieur Pia Corrado, demeurant au 59, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124818/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05412. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Xamco Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 86.364.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007124821/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**Delek Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Texaco Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1141 Luxembourg, 103, rue des Artisans.  
R.C.S. Luxembourg B 4.427.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 août 2007*

Il résulte desdites résolutions que:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommé en tant que réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 7 août 2007. Son mandat expirera à l'issue de la tenue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

*Mandataire*

Référence de publication: 2007124803/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: KRW 29.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 2 août 2007*

L'associé unique de SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Diana DiLeo et de Michel van Krimpen, en tant que Gérants, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mme Tracy Bress, avec adresse professionnelle au 70, Pine Street, 4th floor, New York, NY 10270, U.S.A., gérant de la société avec effet immédiat;
- de nommer Mr. Marc Torbick, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

M. Torbick

Gérant

Référence de publication: 2007124825/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: KRW 65.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 110.937.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 2 août 2007*

L'associé unique de SIFC OFFICE & RETAIL S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Diana DiLeo et de Michel van Krimpen, en tant que gérants, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mme Tracy Bress, avec adresse professionnelle au 70, Pine Street, 4th floor, New York, NY 10270, U.S.A., gérant de la société avec effet immédiat;
- de nommer Mr. Marc Torbick, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

M. Torbick

Gérant

Référence de publication: 2007124827/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**PARIS RE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 120.686.

—  
Le siège social de l'associé unique PARIS RE HOLDINGS LIMITED est le suivant:

30, Poststrasse, CH-6301 Zug, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007124815/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2007, réf. LSO-CJ05017. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070143876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

---

**NB Queen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 116.069.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2007*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

\* L'assemblée accepte la démission, avec effet au 26 avril 2007, de la société TPG ADVISORS IV, Inc., avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19 801 de sa fonction de gérant A.

\* L'assemblée accepte la démission, avec effet au 26 avril 2007, de la société DOMELS S.à.r.l, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg de sa fonction de gérant B.

\* L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant A, les personnes suivantes:

- Mr Clive Denis Bode, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street Suite 3300, 76 102 Fort Worth Texas

- Mr Gary Douglas Puckett, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street Suite 3300, 76 102 Fort Worth Texas

- Mr John Edward Viola, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street Suite 3300, 76 102 Fort Worth Texas

\* L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant B, la personne suivante:

- Mr Gouveia Fernandes Das Neves Pedro Emanuel, avec adresse professionnelle au 5D Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2007.

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007124844/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**OAK, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.898.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui a eu lieu le 10 octobre 2007 au siège social*

L'Assemblée Générale a pris la résolution suivante:

- acceptation de la démission de Mr Gianpaolo Caccini en tant qu'administrateur A de la société avec effet au 28 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007124847/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2007.

**B-brook-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.656.

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth of September.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) HB CAYMAN LIMITED, a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,
  - 2) PB CAYMAN LIMITED, a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,
  - 3) YB CAYMAN LIMITED, a company limited by shares existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office in George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,
- all here represented by Mrs Isabelle Clinquart, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given on September 7, 2007.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name B-brook-B S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of 1 cent (0.01 EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The shares with a nominal value of EUR 0.01 have been subscribed as follows:

HB CAYMAN LIMITED .....	690,375 shares
PB CAYMAN LIMITED .....	329,750 shares
YB CAYMAN LIMITED .....	229,875 shares
Total: .....	1,250,000 shares

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

#### *Resolutions of the members*

1) The company will be administered by one manager:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a Luxembourg Société anonyme, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HB CAYMAN LIMITED, une company limited by shares existant sous les lois des Isles Cayman, ayant son siège social à George Town, Grand Cayman, Isles Cayman, British West Indies,

2) PB CAYMAN LIMITED, une company limited by shares existant sous les lois des Isles Cayman, ayant son siège social à George Town, Grand Cayman, Isles Cayman, British West Indies,

3) YB CAYMAN LIMITED, une company limited by shares existant sous les lois des Isles Cayman, ayant son siège social à George Town, Grand Cayman, Isles Cayman, British West Indies,



toutes les trois ici représentées par Madame Isabelle Clinquart, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de trois procurations données en date du 7 septembre 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination B-brook-B S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'un cent (0,01 EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 ont été souscrites comme suit:

HB CAYMAN LIMITED .....	690.375 parts
PB CAYMAN LIMITED .....	329.750 parts
YB CAYMAN LIMITED .....	229.875 parts
Total: .....	1.250.000 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

#### *Décisions des associés*

1) La société est administrée par un gérant:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Clinquart, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29150. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007126326/5770/331.

(070145967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Rosann S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 20.476.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007125784/565/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2007, réf. LSO-CJ07441. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Bima Investment S.A., Société Anonyme,  
(anc. Conbipel Lux S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.270.

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONBIPEL LUX S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au/registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 62.270 (NIN 1997 2225 900),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 du 2 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1088 du 7 juin 2007,

au capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Sabbatucci, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale en BIMA INVESTMENT S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BIMA INVESTMENT S.A.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en BIMA INVESTMENT S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BIMA INVESTMENT S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Verelst, C. Sabbatucci, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 15 octobre 2007, Relation: ECH/2007/1255. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 octobre 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007126173/201/50.

(070145164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

---

**Hess Capital Corporation, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.729.

Résolution du seul associé en date du 15 mai 2006:

la dénomination de l'associé

AMERADA HESS OIL AND GAS HOLDINGS INC.

Jenett Street, KY-George Town - Grand Cayman, Registrar of Companies in the Cayman Islands: Iles CR-104084

a pris la nouvelle dénomination:

HESS OIL AND GAS HOLDINGS INC.

Jenett Street, KY-George Town, Registrar of Companies in the Cayman Islands: Iles CR-104084.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

AAD FIDUCIAIRE S.à r.l.

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007125676/723/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05886. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**Médimmogest, Société Civile.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg E 2.055.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile du 10 octobre 2007*

En date de ce jour se sont réunis les associés de la société civile MEDIMMOGEST savoir

- a) Dr Pascale Mantz, médecin, demeurant à Luxembourg;
- b) Dr Frank Daman, médecin, demeurant à Senningen;
- c) Dr Jean Koppes, médecin, demeurant à Strassen;
- d) Dr Caroline Jentges, médecin, demeurant à Esch-sur-Alzette;
- e) Dr Daniel Mart, médecin, demeurant à Luxembourg;

Lesquels associés, ayant été dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1451 Luxembourg, 55, rue Théodore Eberhard à L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007125675/7241/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05625. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070144291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**LKW Augustin Spedition Logistik & Transport GmbH, Succursale d'une société de droit étranger,  
(anc. Karl Augustin Spedition, Logistik & Transport GmbH).**

Adresse de la succursale: L-6630 Wasserbillig, 49, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.420.

Durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung vom 29. Juni 2007 wird der Firmenwortlaut der Gesellschaft LKW AUGUSTIN SPEDITION LOGISTIK & TRANSPORT GmbH umgeändert. Die Zweigniederlassung in Luxemburg übt ihre Geschäftstätigkeit fortan unter dem Namen LKW AUGUSTIN SPEDITION LOGISTIK & TRANSPORT GmbH aus.

Luxemburg, den 11. Oktober 2007.

Für gleichlautende Mitteilung

Für *KARL AUGUSTIN SPEDITION LOGISTIK & TRANSPORT G.m.b.H.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007125657/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**Eleven Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.024.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande, administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 30 avril 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

*ELEVEN INVESTMENT S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007125664/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**Square Holdings (ABCDE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 132.633.

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty first day of September.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom will remain the present deed.

There appeared:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of:

1. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15604; and

2. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15898;

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of:

3. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15931;

4. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15934; and

5. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, a limited partnership formed and organized under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15933;

Hereby represented by Stella Le Cras, having her professional address in Luxembourg, by virtue of proxies established on 21 September 2007.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7.1, 7.2, 7.6, 9 and 12.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Definitions.** In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

«Available Profit» means for the purpose of calculating the Repurchase Price, the Distributable Profit which shall be determined on the basis of the Interim Financial Statements drawn up by the Board of Directors on the date immediately preceding the Repurchase Date;

«Board of Directors» has the meaning as set forth in Article 8.1.1 of these Articles;

«Class A Shares» means the shares of class A having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class A Share» means any of them;

«Class B Shares» means the shares of class B having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class B Share» means any of them;

«Class C Shares» means the shares of class C having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class C Share» means any of them;

«Class D Shares» means the shares of class D having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class D Share» means any of them;

«Class E Shares» means the shares of class E having the right defined under Articles 7.4 and 13.3 and «Class E Share» means any of them;

«Company» has the meaning as set forth in Article 1;

«Distributable Profits» means the Company's profit available for distribution in accordance with the provisions of the Law and including the Share Premium Reserve, after allocation of profits to any reserve that may be required by the Law and/or these Articles (if any);

«First Classes Shares» means, at a given moment, the class(es) of Shares still in issue, other than the Last Class of Shares;

«General Shareholders' Meeting» means any general meeting of the Shareholders of the Company;

«Interim Financial Statements» means the interim balance sheet, the interim profit and loss account and the attached notes of the Company;

«Last Class of Shares» means the last class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

«Law» has the meaning as set forth in Article 1;

«Par Value» means one euro cent (EUR 0.01) per Share;

«Preferential Dividend» has the meaning as set forth in Article 13.3.1 of these Articles;



«Repurchase Date» has the meaning as set forth in Article 7.4.2 of these Articles;

«Repurchase Price» means the sum of the Available Profit of the Company plus the aggregate Par Value of all the Last Class of Shares to be repurchased;

«Shares» means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares and the Class E Shares and «Share» means any of them;

«Shareholders» means the holders of Shares of any class and «Shareholder» means any of them; and

«Statutory Distributable Profits» means the Distributable Profits after deduction of the Preferential Dividend.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31 July 1929.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Denomination.** The Company will have the denomination SQUARE HOLDINGS (ABCDE) S.à r.l.

**Art. 6. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 7. Share capital - Shares.**

7.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at fifty thousand euros (EUR 50,000.-) divided into five million (5,000,000) Shares as follows:

Class of shares	Number of shares
Class A Shares . . . . .	1,250,000
Class B Shares . . . . .	937,500
Class C Shares . . . . .	937,500
Class D Shares . . . . .	937,500
Class E Shares . . . . .	937,500
Total . . . . .	5,000,000

All with a par value of one euro cent (EUR 0.01) per Share are fully subscribed and entirely paid up.

7.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

7.4 - Repurchase of Shares

7.4.1 The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law and the Articles.

7.4.2 Furthermore, subject to compliance with Luxembourg law, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall be entitled, and the holders of the Last Class of Shares shall be entitled to require the sole Director or the Board of Directors, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares or to the sole Director or the Board of Directors as the case may be, specifying the



number of relevant Last Class of Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the «Repurchase Date»).

7.4.3 Each Last Class of Share repurchased in accordance with this Article 7.4 shall entitle its holder to a pro rata portion of the Repurchase Price.

7.4.4 The repurchase of the Last Class of Shares may not have the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed share capital and the reserves that may not be distributed under the law and the Articles. Therefore, the repurchase can only be made by using sums met out of profit, or a fresh issue of shares or from sums created to available reserves such as the Share Premium Reserve.

7.4.5 Immediately after the payment of the Repurchase Price, the sole Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors shall take all appropriate measures, including but not limited to convening a General Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

#### 7.5 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 7.6 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 7.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 8. Management.**

#### 8.1 - Appointment and removal

8.1.1. The Company is managed by a sole director (gérant) (the «Director») or more directors (gérants) (the «Directors»). If several Directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The Director(s) (gérant(s)) need not to be Shareholder(s).

8.1.2. The Director(s) is/are appointed by the General Meeting of Shareholders.

8.1.3. A Director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

8.1.4. In the event a Director is removed or replaced or in the event a Director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the General Shareholders' Meeting.

8.1.5. The members of the Board of Directors shall not be compensated for their services as Directors, unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders. The Company shall reimburse the Directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

#### 8.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

#### 8.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 8.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the joint signature of any two members of the board of directors.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 8.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

The board of directors can discuss or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 8.5 - Liability of directors

The director(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 9. General Shareholders' Meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 10. Annual General Shareholders' Meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of June, at 1.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

##### 12.2 - Annual accounts

Each year, the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200.

#### **Art. 13. Distribution of profits.**

13.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

##### 13.2 - Legal Reserve

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

##### 13.3 - Dividends

13.3.1 To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

(i) first and exclusively to the holders of the First Classes of Shares an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the Par Value of the First Classes of Shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

(ii) provided that all the Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares, any Statutory Distributable Profit shall be allocated to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the Shareholders hold at least one (1) Share in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any Statutory Distributable Profit shall be allocated pro rata to the to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong.

13.3.2 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 13.3.1.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 15. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 16. Modification of Articles.** These Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### *Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2007.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Shares of Class					Eur
	A	B	C	D	E	
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P . . . . .	253,154	189,867	189,867	189,867	189,867	10,126.22
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P . . . . .	240,308	180,231	180,231	180,231	180,231	9,612.32
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P . . . . .	387,908	290,931	290,931	290,931	290,931	15,516.32
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P . . . . .	327,565	245,672	245,672	245,672	245,672	13,102.53
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P . . . . .	41,065	30,799	30,799	30,799	30,799	1,642.61
Total . . . . .	1,250,000	937,500	937,500	937,500	937,500	50,000.-

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (Two Thousand Euros).

#### *Resolutions of the Shareholders*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants):

a. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and

b. Mrs Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

c. Mrs Bénédicte Moens Colleaux, Senior Tax Manager born on 13 October 1972 in Namur (Belgium), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

d. CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA, a company having its registered office at Brabantdam 74 C, B-9000 Gent, registered in the register of commerce in Gent Belgium under no. 193813, represented by Mr Steven Buyse.

2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte

Ont comparu:

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, agissant comme general partner au nom et pour le compte de:

1. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-15604; et

2. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-15898;

CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393, agissant comme general partner au nom et pour le compte de:

3. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-15931;

4. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-15934; and

5. CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) LP, a limited partnership créée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, Mary Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, Iles Caïman, sous le numéro WK-15933;

Ci-après représentée par Mme Stella Le Cras, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 21 septembre 2007.

Les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7.1, 7.2, 7.6, 9 et 12.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Définitions.** En plus des autres termes définis dans ces Statuts, les mots et les termes suivants auront les significations suivantes quand ils seront écrits en majuscules:

«Bénéfices Disponibles» signifie, pour le calcul du Prix de Rachat, les Bénéfices Distribuables qui seront déterminés à partir des Etats Financiers Intérimaires établis par le Conseil de Gérance à la date qui précède immédiatement la Date de Rachat.

«Conseil de Gérance» a la signification prévue à l'article 8.1.1 des ces Statuts;

«Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe A» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe B» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe C» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe D» signifie une d'entre elles;

«Parts Sociales de Classe E» signifie les parts sociales de classe E ayant les droits tels que définis dans les Articles 7.4 et 13.3 et «Part Sociale de Classe E» signifie une d'entre elles;

«Société» a la signification prévue dans l'article 1<sup>er</sup> ;

«Bénéfices Distribuables» signifie les bénéfices de la Société disponibles pour distribution en conformité avec les dispositions de la Loi et des Statuts, y compris la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales, après allocation des bénéfices à toute autre réserve requise par la Loi et/ou ces Statuts (le cas échéant);

«Parts Sociales de Première Classe» signifie, à un moment donné, les classes de parts sociales encore en circulation, et autres que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale» signifie toute assemblée des Associés de la Société;

«Etats Financiers Intérimaires» signifie le bilan intérimaire, le rapport de profits et de pertes intérimaire, et les annexes de la Société;

«Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière classe de Parts Sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné.

«Loi» a la signification prévue dans l'article 1<sup>er</sup> ;

«Valeur Nominale» signifie one euro cent (0,01 EUR) par Part Sociale;

«Dividende Préférentiel» a la signification prévue dans l'article 13.3.1 de ces Statuts;

«Date de Rachat» a la signification prévue dans l'article 7.4.2 de ces Statuts;

«Prix de Rachat» signifie le montant des Bénéfices Disponibles de la Société plus la Valeur Nominale de toutes les parts sociales de la Dernière Catégorie de Parts Sociales à être rachetées;

«Parts Sociales» signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, et les Parts Sociales de Classe E et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Bénéfices Distribuables Statutaires» signifie les Bénéfices Distribuables après déduction du Dividende Préférentiel.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Dénomination.** La Société aura la dénomination: SQUARE HOLDINGS (ABCDE) S.à r.l.

**Art. 6. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 7. Capital social - Parts sociales.**

7.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) Parts Sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune, divisé en:

Classe	Nombre de parts sociales
Part Sociale de Classe A . . . . .	1.250.000
Part Sociale de Classe B . . . . .	937.500
Part Sociale de Classe C . . . . .	937.500
Part Sociale de Classe D . . . . .	937.500
Part Sociale de Classe E . . . . .	937.500
Total . . . . .	<u>5.000.000</u>

Toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

## 7.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 7.3 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

## 7.4 - Rachat de Parts Sociales

7.4.1 La Société pourra racheter ses Parts Sociales sous condition d'observer les dispositions de la Loi et des Statuts.

7.4.2 En outre, sous condition d'observer les dispositions légales luxembourgeoises, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance aura droit, et les titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales auront le droit de forcer le Gérant unique ou le Conseil de Gérance de racheter entièrement la Dernière Catégorie de Parts Sociales à tout moment par notification des titulaires de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ou le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, en précisant le nombre de Parts Sociales de Dernière Catégorie à racheter et la date à laquelle le rachat aura lieu (la «Date de Rachat»).

7.4.3 Chaque Parts Sociale de Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée selon les dispositions de cet article 7.4 donnera à son titulaire le droit à une part pro rata du Prix de Rachat.

7.4.4 Le rachat de la Dernière Catégorie de Parts Sociales ne pourra avoir pour effet de réduire l'actif net de la Société en dessous de la valeur du capital social souscrit et des réserves qui ne peuvent être distribuées selon la Loi et les Statuts. Ainsi, le rachat ne pourra être effectué qu'en utilisant des montants provenant des bénéfices, ou d'une nouvelle émission d'Parts Sociales, ou des montants créés aux réserves disponibles telles que la Réserve de Prime d'Emission de Parts Sociales.

7.4.5 Immédiatement après le paiement du Prix de Rachat, le Gérant unique, ou en cas de plusieurs Gérants, le Conseil de Gérance prendra les mesures nécessaires, y compris, mais non exclusivement, la convocation d'une Assemblée Générale en vue de réduire le capital social par l'annulation de la Dernière Catégorie de Parts Sociales rachetée.

## 7.5 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 7.6 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Part Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-Associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

## 7.7 - Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## Art. 8. Management.

### 8.1 - Nomination et révocation

8.1.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

8.1.2. Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés.



8.1.3. Un gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des Associés, pourvoient à son remplacement.

8.1.5. Les gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser aux gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 8.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

#### 8.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 8.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 8.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 9. Assemblée Générale des Associés.** L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des Associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième mardi du mois de juin, à 13.00



heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t Associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

12.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 13. Distribution des profits.**

13.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

13.2 - Réserve Légale

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

13.3 - Dividendes

13.3.1 Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

(i) en priorité et exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales de Première Classe jusqu'à un montant qui représente zéro virgule cinq pour cent (0.5%) de la Valeur Nominale des Parts Sociales de Première Classe pour la première année comptable pro rata temporis

(ii) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales, les Bénéfices Légaux Distribuables seront distribués aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales. Au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) Part Sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, les Bénéfices Légaux Distribuables seront distribués pro rata aux détenteurs de toutes les Parts Sociales sans considération de la Classe à laquelle ils appartiennent.

13.3.2 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 13.3.1.

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 15. Référence a la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les Associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

**Art. 16. Modification des Statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des Associés selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

*Souscription*

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Parts sociales de Classe					Euro
	A	B	C	D	E	
CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. ....	253.154	189.867	189.867	189.867	189.867	10.126,22

125455

CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P . . . . .	240.308	180.231	180.231	180.231	180.231	9.612,32
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P . . . . .	387.908	290.931	290.931	290.931	290.931	15.516,32
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P . . . . .	327.565	245.672	245.672	245.672	245.672	13.102,53
CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED acting as General Partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P . . . . .	41.065	30.799	30.799	30.799	30.799	1.642,61
Total . . . . .	1.250.000	937.500	937.500	937.500	937.500	50.000,-

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 50.000,- EUR (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR (Deux Mille euros).

*Résolution des Associés*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:
  - a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni), et
  - b. Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
  - c. Mme Bénédicte Moens Colleaux, Senior Tax Manager née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
  - d. CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA, une société de droit belge ayant son siège social à Brabantdam 74 C, B-9000 Gent, inscrite sur le registre du commerce et sociétés de Gent (Belgique) su le numéro 193813, représentée par M. Steven Buyse,
2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Le Cras, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, LAC/2007/28337. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007126323/208/611.

(070145529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2007.

**Mayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

La soussignée CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, ayant son siège 60, Grand-Rue/Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle (re)prend le siège social de la société

MAYO HOLDING Sàrl

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84. 814

à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 septembre 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. Turner

Réviseur d'Entreprises

Référence de publication: 2007125652/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**Diamond Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 51.021.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2007*

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 14 janvier 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert administrateur sortant.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par l'Administrateur coopté depuis la date de sa cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée Générale décide que le mandat d'administrateur de M. Luc Verelst, administrateur coopté, prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2010.

Extrait sincère et conforme

DIAMOND EUROPE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007125667/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**AWI, S.à r.l. société unipersonnelle à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.321.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 septembre 2007.

Pour AWI S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2007125605/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09566. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**Airline Management Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.106.

—  
La soussignée CRT REGISTER INTERNATIONAL SA, ayant son siège 60, Grand-Rue/Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle (re)prend le siège social de la société

AIRLINE MANAGEMENT HOLDING SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro 53.106

à effet retroactif du 18 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 octobre 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. Turner

Réviseur d'Entreprises

Référence de publication: 2007125655/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**Valores, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 11.177.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 28 septembre 2007*

La réunion du Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la Société au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 28 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2007.

Pour VALORES

Signature

Référence de publication: 2007125668/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05562. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**Shabanaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 6 septembre 2007*

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les Administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de Monsieur Norbert Schmitz, résidant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'Administrateur provisoire en remplacement de Madame Rachel Backes, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale aux fins d'élection définitive.

Pour la société

SHABANAZ SA

S.G.A. SERVICES S.A

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007125679/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**EVIDENCE, Stratégie et Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 350, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.543.

—  
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale du 29 juin 2007, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- Monsieur Hervé Hagen, demeurant 25, rue du Grand Wad à Metz (57), détient la totalité des parts sociales (100) en usufruit.

Le siège social de la société se trouve au 350, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007125672/1113/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**LVR International SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 102.089.

—  
EXTRAIT

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société LVR INTERNATIONAL SA, R.C.S. Luxembourg n° B 102.089 a été résilié avec effet au 24 septembre 2007.

Le siège social de la société LVR INTERNATIONAL SA établi à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 24 septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 septembre 2007.

Fiduciaire GL SARL

Signature

La gérante

Référence de publication: 2007125669/3139/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2007, réf. LSO-CJ00226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

---

**Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 291.697,50.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 131.609.

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of YEOMAN CAPITAL S.A. (Société Anonyme), having its registered office at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, registered with the trade register of Luxembourg under number (in the process of registration), incorporated by a notarial deed on the 5th June 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 9:30 a.m. with Mr Ralf Limburg, private employee, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, in the Chair.

The Chairman appointed as Secretary of the meeting Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The meeting appointed as Scrutineer of the meeting Ms Emilie Variot, private employee, with professional address at L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The Chairman declared and requested the notary to act:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred sixty thousand six hundred ninety-seven Euro and fifty Cents (EUR 260,697.50) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten thousand (310,000) ordinary shares with a par value of ten Euro Cents (EUR 0.10) each to two hundred ninety-one thousand six hundred ninety-seven Euro and fifty Cents (EUR 291,697.50), by the issue of two million six hundred and six thousand nine hundred seventy-five (2,606,975) repurchasable new ordinary shares each with a par value of ten Euro Cents (EUR 0.10) each;

2. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. That the whole capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convoked and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

IV. That the present meeting, represented the whole corporate capital, is regularly constituted and can validly deliberate on all items on the agenda. After approval of the foregoing, the general meeting, upon deliberation, took unanimously the following resolution:

#### *Resolution*

The general meeting decides to increase the issued capital of the Company by an amount of two hundred sixty thousand six hundred ninety-seven Euro and fifty Cents (EUR 260,697.50) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to two hundred ninety-one thousand six hundred ninety-seven Euro and fifty Cents (EUR 291,697.50), by the issue of two million six hundred and six thousand nine hundred seventy-five (2,606,975) new repurchasable ordinary shares each with a par value of ten Euro Cents (EUR 0.10) each.

#### *Subscription / Allotment*

There now appeared Mr Ralf Limburg, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of the subscribers (the «Subscribers») who declared to subscribe by virtue of subscription forms in the name and on behalf of the Subscribers to the newly issued ordinary shares of the Company shown on the spreadsheet which is attached to this deed.

Said subscription forms as well as the relevant proxies remain attached to the present deed.

The Subscribers declared through their duly appointed attorney-in-fact having made payment in full for all such new repurchasable shares by contributions in cash (the «Contributions»).

The Contributions represent a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred sixty thousand six hundred ninety-seven point fifty Euro (EUR 260,697.50).

The amount of two hundred sixty thousand six hundred ninety-seven point fifty Euro (EUR 260,697.50) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Thereupon the meeting resolved to accept the said subscription and payments by the Subscribers and to allot the new two million six hundred and six thousand nine hundred seventy-five (2,606,975) repurchasable ordinary shares to the said Subscribers as indicated hereabove as fully paid shares.

As a consequence of the above, the meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company accordingly so as to reflect the above amendments of the issued capital as follows:

« **Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at two hundred ninety-one thousand six hundred ninety-seven Euro and fifty Cents (EUR 291,697.50), represented by two million nine hundred sixteen thousand nine hundred seventy-five (2,916,975) repurchasable ordinary shares with a par value of ten Euro Cents (EUR 0.10) each.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Cost estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YEOMAN CAPITAL S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro (en cours de registration), constituée par acte notarié le 5 juin 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'assemblée est ouverte à 09.30 heures sous la présidence de Monsieur Ralf Limburg, employé privé, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.



L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Emilie Variot, employée privée, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société par un montant de deux cent soixante mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante Cents (EUR 260.697,50 ) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix mille (310.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune à deux cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante Cents (EUR 291.697,50), par l'émission de deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) nouvelles actions ordinaires rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune.

2. Modification consécutive de l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup>, des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront également annexés aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayants été reconnus exacts par l'assemblée, celle ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent soixante mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante Cents (260.697,50 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (31.000,- EUR), à deux cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante Cents (EUR 291.697,50), par l'émission de deux millions six cent six mille neuf cent soixante-quinze (2.606.975) nouvelles actions ordinaires rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune contre le paiement en numéraire de l'intégralité de la valeur nominale.

*Souscription / Attribution*

A comparu ensuite Monsieur Ralf Limburg, prénommé, qui a déclaré qu'il souscrivait en vertu de bulletins de souscriptions au nom et pour le compte des Souscripteurs aux actions ordinaires nouvellement émises par la Société, comme décrit sur le tableau qui restera annexé aux présentes.

Les bulletins de souscription ainsi que les procurations afférentes resteront annexés au présent acte.

Les Apports représentent un apport net en numéraire s'élevant à un montant total de deux cent soixante mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante Cents (260.697,50 EUR)

La somme de deux cent soixante mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante Cents (260.697,50 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de quoi, l'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et les paiements par les Souscripteurs et d'allouer les (2.606.975) actions ordinaire audits Souscripteurs de la manière indiquée ci-avant comme actions entièrement libérées.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter les modifications du capital social dont il est question ci-dessus, comme suit:

« **Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro et cinquante Cents (EUR 291.697,50), représenté par deux millions neuf cent seize mille neuf cent soixante-quinze (2.916.975) actions ordinaires rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare ci-après qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, et suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.



Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, professions et résidences, lesdits comparants ont signé le présent acte avec notaire.

Signé: R. Limburg, M. Gangloff, E. Variot, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007. LAC / 2007 / 17352. — Reçu 2.606,98 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007125516/7241/152.

(070144293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**TS Eurosquare Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 308.225,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.848.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

TS EUROSQUARE L.P., a limited partnership established under the laws of England and Wales, with registered office at St Catherine's House, 8th Floor, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP11299,

here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 9th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of TS EUROSQUARE HOLDINGS II S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 111.848, incorporated by a deed of the undersigned notary of October 25, 2005, published in the Mémorial C n° 392 of February 22, 2006, and which bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of April 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1462 of July 29, 2006.

II. The share capital is fixed at seventeen million six hundred thirty-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 17,638,675.-) represented by seven hundred five thousand five hundred and forty-seven (705,547) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to decrease the Company's corporate capital to the extent of seventeen million three hundred thirty thousand four hundred and fifty Euro (€ 17,330,450.-) in order to decrease it from its present amount of seventeen million six hundred thirty-eight thousand six hundred and seventy-five Euro (€ 17,638,675.-) to three hundred eight thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 308,225.-) through the cancellation of six hundred ninety-three thousand two hundred and eighteen (693,218) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, and their reimbursement by payment in kind to the sole shareholder consisting in the cancellation of a portion in the same amount of a receivable held by the Company towards TS EUROSQUARE L.P., by virtue of an interest free loan agreement executed on July 13, 2007 between the Company and TS EUROSQUARE L.P., according to which the Company granted a loan to TS EUROSQUARE LP. in the amount of thirty-four million three hundred seven thousand five hundred Euro (€ 34,307,500.-).

IV. Pursuant to the above decrease of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is fixed at three hundred eight thousand two hundred and twenty-five Euro (€ 308,225.-) represented by twelve thousand three hundred and twenty-nine (12,329) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently entire reformulation of the bylaws are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française de ce qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TS EUROSQUARE L.P., un Limited Partnership, organisé selon le droit anglais et gallois, ayant son siège social à St Catherine's House, 8th Floor, 14 Kingsway, London WC2B 6LH, Royaume Uni, et inscrit au registrar of companies for England and Wales, sous le numéro LP11299,

ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TS EUROSQUARE HOLDINGS II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 111.848, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 392 du 22 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 14 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1462 du 29 juillet 2006.

II. Le capital social est fixé à dix-sept millions six cent trente-huit mille six cent soixante-quinze Euro (€ 17.638.675,-) représenté par sept cent cinq mille cinq cent quarante-sept (705.547) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de dix-sept millions trois cent trente mille quatre cent cinquante Euro (€ 17.330.450,-) en vue de le ramener de son montant actuel de dix-sept millions six cent trente-huit mille six cent soixante-quinze Euro (€ 17.638.675,-) à trois cent huit mille deux cent vingt-cinq Euro (€ 308.225,-) par l'annulation de six cent quatre-vingt-treize mille deux cent dix-huit (693.218) parts sociales; d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, et leur remboursement à l'associé unique par paiement en nature consistant en l'annulation d'une partie du même montant d'une créance détenue par la Société sur TS EUROSQUARE L.P., en vertu d'un contrat de prêt conclu le 13 juillet 2007 entre la Société et TS EUROSQUARE L.P., selon lequel la Société a accordé un prêt d'un montant total de trente-quatre millions trois cent sept mille cinq cents Euro (€ 34.307.500,-) à TS EUROSQUARE L.P.

V. Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent huit mille deux cent vingt-cinq Euro (€ 308.225,-) représenté par douze mille trois cent vingt-neuf (12.329) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007. Relation: LAC/2007/29271. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007125524/211/105.

(070144420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**Ghibli S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.873.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

GHIBLI S.A.

R. Reggiori / R. Donati

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007125523/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007, réf. LSO-CJ05638. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070144157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2007.

**Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the 26th day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

There appeared:

ULYSSES PARTICIPATION S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, in process of being registered with the register of Commerce and Companies in Luxembourg.

Hereby represented by Ms Stella Le Cras, with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, by virtue of a proxy established on 26 September 2007.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purposes listed above.

2.3 The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or any other companies of its group;

- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any company of its group;

- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to group companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination ULYSSES FINANCE S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance),

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share Capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (Euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.**

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles

7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

## 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

## 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

## 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking

part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (Gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General Shareholders' Meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 13th day of the month of June, at 3.30 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of Profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

12.4 Within the limits as set out by law, especially article 201 of Company Law, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s);
- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), and verified;
- such interim dividend may only paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.



### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of Articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) LP. is a shareholder of the Corporation, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

#### *Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st day of December 2007.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the party/parties appearing declares/declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
ULYSSES PARTICIPATION S.à r.l. ....	1,250,000	12,500.-	100%
Total: .....	1,250,000	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand Euros).

#### *Resolutions of the Shareholder*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants):
  - a. Mr Richard Perris, Senior Legal Advisor, born on 8 April 1978 in Nuneaton (United Kingdom), having his professional address at 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (United Kingdom), and
  - b. Mr Gijsbert Cornelis Vuursteen, Director, born on 8 September 1973 in Geldrop (The Netherlands), having his professional address at 712 Fifth Avenue, New York, NY 10019 (United States of America)
  - c. Mrs Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, born on 25 May 1970 in Bra (Italy), having her professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,
  - d. Mr Guy Harles, Attorney-at-Law, born on 4 May 1955 in Luxembourg having his professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg.
  - e. Mr Jean-Marc Ueberecken, Attorney-at-Law, born on 31 May 1972 in Luxembourg having his professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg
2. The registered office of the Company shall be established at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six septembre.



Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

ULYSSES PARTICIPATION S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ci-après représentée par Mme Stella Le Cras, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procurations sous seing privé donnée le 26 septembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

2.3 La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- Accorder des prêts sans limitation à ses filiales ou toute autre société du groupe, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- Accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute société;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: ULYSSES FINANCE S.à r.l.

## **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital Social - Parts Sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Art. 8. Assemblée Générale des Associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des Associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 13<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 15.30 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des Comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## **Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels.**

### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

## **Art. 12. Distribution des Profits.**

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux Associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

12.4 Dans les limites légales, spécialement l'art. 201 de la loi sur les sociétés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),
- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, et vérifié
- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.

## **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des Statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% du capital social
ULYSSES PARTICIPATION S.à r.l. ....	1.250.000	12.500,-	100%
Total . . . . .	1.250.000	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR (deux mille euros).

*Résolution de l'Associé*

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

a. M. Richard Perris, Senior Legal Advisor, né le 4 avril 1978 à Nuneaton (Royaume-Uni), demeurant professionnellement au 5th floor, 111 Strand, London WC2R 0AG (Royaume-Uni), et

b. M. Gijsbert Cornelis Vuursteen, Director, né le 8 septembre 1973 in Geldrop (Les Pays-Bas), demeurant professionnellement à 712 Fifth Avenue, New York, NY 10019 (Les Etats-Unis)

c. Mme Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, née le 25 mai 1970 à Bra (Italie), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg,

d. M<sup>e</sup> Guy Harles, avocat, né le 4 mai 1955, à Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

e. M<sup>e</sup> . Jean-Marc Uebrecken, avocat, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Le Cras, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, LAC/2007/29143. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007126091/208/500.

(070145301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2007.

**Cowen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 76.808.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Le 8 octobre 2007.

Carole Giovannacci.

Référence de publication: 2007123997/4185/11.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2007, réf. LSO-CJ03289. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.

**MTR Construction S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 38, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 110.606.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007123897/6967/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06902. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070143086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2007.